



CONVENTION DE REFACTURATION DES DEPENSES DE TELEPHONIE ET D'INFORMATIQUE AUX STRUCTURES OCCUPANT LE BATIMENT SIEGE DE LA CLCL

Entre :

La Communauté Lesneven Côte des Légendes
représentée par sa Présidente Madame Claudie BALCON,

Ci-après dénommée « la communauté »

et la Maison de l'Emploi
représentée par sa Présidente, Madame Cécile GALLIOU

Ci-après dénommée « la Maison de l'Emploi »

Et la Mission Locale du Pays de Brest,
représentée par Monsieur François CUILLANDRE, Président,

Ci-après dénommée « la Mission Locale »

Et l'Association de Gestion pour le Développement de l'Emploi,
représentée par Monsieur Michel LE GALL, Président,

Ci-après dénommée « l'AGDE »

Le motif qui amène l'administration à conclure, avec les 3 associations citées, une convention de refacturation de la téléphonie et de l'informatique aux structures occupant les locaux communautaires France services réside dans le fait que des travaux aient été réalisés sur le bâtiment mis à disposition.

ARTICLE 1ER – CONTEXTE

La CLCL a engagé des travaux d'envergure au sein de son hôtel communautaire pour apporter à la population un service de proximité de qualité. Ainsi, les 3 associations dénommées ont été relogées dans la partie extension où chacune d'elle bénéficie d'équipements informatiques et téléphoniques.

ARTICLE 2 – MOYENS MIS EN PLACE ET REFACTURATION

Dans un souci d'économie d'échelle, la CLCL a pris en charge le coût des investissements relatifs à l'installation dans les nouveaux locaux. Chaque association s'engage à prendre en charge une partie des dépenses effectuées par la communauté de communes pour l'acquisition et l'utilisation d'équipements informatiques et téléphoniques mutualisés suivants :

>MOYENS

- Routeur/Pare-feu
- Switches
- Bornes WiFi
- Accès internet (box fibre fournie par l'opérateur)
- PABX
- Onduleur(s) pour ces équipements
- Accès téléphoniques opérateur

- Prises et câblages des bureaux jusqu'à la baie informatique

➤REFACTORATION

L'acquisition et le remplacement de ces équipements, prestation d'installation incluse, les abonnements et les contrats de maintenance seront facturés au coût réel selon une clé de répartition au nombre de prises RJ45 mises à disposition.

Répartition du nombre de prises

Entité	Total RJ45	% Total RJ45
Communauté Lesneven Côte des Légendes	205	78,54%
Maison de l'Emploi	18	6,90%
Mission Locale	16	6,13%
AGDE	22	8,43%
Total	261	100,00%

La mutualisation informatique ne concerne que les éléments cités précédemment. Les ordinateurs, copieurs, écrans, vidéoprojecteurs, autres périphériques et logiciels restent à la charge du partenaire, tant pour l'acquisition que pour la maintenance.

L'achat et l'adjonction de postes téléphoniques seront faits directement auprès du prestataire en place.

Ci-après, le reste à charge des structures détaillé par prestation/matériel mis à disposition.



TÉLÉPHONIE - Axians mandats 395 + 1090/2021

1,20

16,404%

Matériel / Prestation	Total H.T.	TOTAL TTC	TOTAL RESTE A CHARGE APRES DEDUCTION FCTVA	CLCL	MDE	ML	AGDE
Migration du PABX de la version 5.3 à la version 7 - réassurance constructeur pour 3 ans	2 015,00 €	2 418,00 €	2 021,35 €	1 587,65 €	139,40 €	123,91 €	170,38 €
Coffret d'extension Mitel 5000 XS 3slots Kit de fixation Gamme Mitel 5000 XS Coffret batteries pour gamme Mitel 5000 XS avec batteries	1 460,00 €	1 752,00 €	1 464,60 €	1 150,36 €	101,01 €	89,78 €	123,45 €
Carte 4 équipements TO	440,00 €	528,00 €	441,39 €	346,68 €	30,44 €	27,06 €	37,21 €
Carte 16 abonnés analogiques	870,00 €	1 044,00 €	872,74 €	685,49 €	60,19 €	53,50 €	73,56 €
8 abonnés numériques - Economie d'énergie	405,00 €	486,00 €	406,28 €	319,11 €	28,02 €	24,91 €	34,25 €
MiVoice 5380 Digital Phone - clavier AZERTY	555,00 €	666,00 €	556,75 €	437,29 €	38,40 €	34,13 €	46,93 €
MiVoice M530 pour MiVoice5380 - Module d'extension 20 touches programmables avec led	126,00 €	151,20 €	126,40 €	99,28 €	8,72 €	7,75 €	10,65 €
Temporis 880 Pro black	490,00 €	588,00 €	491,54 €	386,08 €	33,90 €	30,13 €	41,43 €
Adjonction de la carte, déploiement des postes & paramétrages	2 028,00 €	2 433,60 €	2 034,39 €	1 597,89 €	140,30 €	124,71 €	171,48 €
Pack 15 Messages bilingues Français/Breton réalisés par le studio ATS	1 260,00 €	1 512,00 €	1 263,97 €	992,77 €	87,17 €	77,48 €	106,54 €
Intégration des Messages & paramétrage Multisociété & Standard Automatique	640,00 €	768,00 €	642,02 €	504,27 €	44,28 €	39,36 €	54,12 €
Total.	10 289,00 €	12 346,80 €	10 321,43 €	8 106,87 €	711,82 €	632,73 €	870,01 €

INFORMATIQUE - Diese mdt 101/2021 + Diese mdt105/2021, facture 59 cordons sur 100

Matériel / Prestation	Total H.T.	TOTAL TTC	TOTAL RESTE A CHARGE APRES DEDUCTION FCTVA	CLCL	MDE	ML	AGDE
ZYXEL USG FLEX 200	760,00 €	912,00 €	762,40 €	598,82 €	52,58 €	46,74 €	64,26 €
Zyxel GS1920-24HP (24 ports POE)	420,00 €	504,00 €	421,32 €	330,92 €	29,06 €	25,83 €	35,51 €
Zyxel GS1920-48 (48 ports)	1 020,00 €	1 224,00 €	1 023,22 €	803,67 €	70,57 €	62,73 €	86,25 €
NAS pour enregistrement des logs	667,00 €	800,40 €	669,10 €	525,54 €	46,14 €	41,02 €	56,40 €
Zyxel NWA1123-ACV2 (antenne 20 utilisateurs)	1 352,00 €	1 622,40 €	1 356,26 €	1 065,26 €	93,54 €	83,14 €	114,32 €
Zyxel WAC6503DS (antenne 70 utilisateurs)	490,00 €	588,00 €	491,54 €	386,08 €	33,90 €	30,13 €	41,43 €
Cordons cat.6A	124,94 €	149,93 €	149,93 €	117,76 €	10,34 €	9,19 €	12,64 €
Main d'œuvre	720,00 €	864,00 €	722,27 €	567,30 €	49,81 €	44,28 €	60,88 €
Total.	5 553,94 €	6 664,73 €	5 596,04 €	4 395,36 €	385,93 €	343,05 €	471,70 €



➤POUR LE FONCTIONNEMENT :

- Abonnement et communications internet
- Abonnement pour les services de sécurité du pare-feu
- Abonnement et communication téléphoniques
- Contrat de maintenance du PABX

Ces dépenses seront refacturées au réel ou selon la clé de répartition des prises RJ 45 si l'individualisation par structure n'est pas possible.

La maintenance de l'infrastructure réseau informatique est assurée par la CLCL.

➤MODALITES DE REFACTURATION

Chaque année, la CLCL émettra des titres à l'encontre des associations, l'année suivant la réalisation des dépenses.

Les associations s'engagent à effectuer les règlements dès réception.

ARTICLE 4 – DUREE

La présente convention est établie à compter de la date de la signature.

Pour la partie fonctionnement, le renouvellement s'opèrera par tacite reconduction.

ARTICLE 5 – AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 – RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Lesneven, le mardi 15 mars 2022

Madame Claudie BALCON
Présidente de la Communauté Lesneven
Côte des Légendes

Madame Cécile GALLIOU
Présidente de la Maison de l'Emploi

Monsieur François CUILANDRE
Président de la Mission Locale du Pays de Brest

Monsieur Michel LE GALL
Président de l'AGDE



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

► Présents : 13

► Votants : 13

Date d'affichage de la convocation : 15/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DELIBERATION N° BC / 14/ 2022
 Séance du 21/ 03/ 2022**

Le 21 mars 2022 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 15 mars 2022 - s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël		X	
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
POULNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile		X	
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Yves ILIOU

Participation des structures pour la téléphonie et l'informatique à l'hôtel communautaire

Lors de la rénovation de l'hôtel communautaire, la Maison de l'Emploi, la Mission Locale du pays de Brest et l'Association de Gestion pour le Développement de l'Emploi (AGDE) ont intégré France Services au rez-de-chaussée de l'extension du bâtiment.

Chacune de ces 3 structures y bénéficie d'équipements informatiques et téléphoniques dont l'achat et l'installation ont été mutualisés et financés par la CLCL, dans un souci d'économie d'échelle.

Il convient de déterminer, par convention, les modalités de prise en charge des dépenses d'investissement et de fonctionnement par chacune de ces 3 associations. Ainsi, la refacturation s'effectue suivant une clé de répartition au nombre de prises RJ 45 mises à disposition.

Prise RJ 45 : prise permettant le branchement de brancher les ordinateurs et périphériques et téléphones.

Entité	Total RJ45	% Total RJ45
Communauté Lesneven Côte des Légendes	205	78,54%
Maison de l'Emploi	18	6,90%
Mission Locale	16	6,13%
AGDE	22	8,43%
<i>Total</i>	<i>261</i>	100,00%

Cette mutualisation ne concerne pas les achats de matériels tels ordinateurs et périphériques et logiciels qui restent à la charge directe de chacune des associations.

Les abonnements téléphoniques et communications internet financés par la CLCL seront refacturés au réel ou selon la même clé de répartition précitée.

Le Bureau est invité à :

- Autoriser la signature par la Présidente d'une convention avec les 3 associations une convention de refacturation de dépenses de téléphonie et d'informatique
- Exécuter cette convention.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

La Présidente
Claudie BALCON



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

► Présents : 13

► Votants : 13

Date d'affichage de la convocation : 15/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DELIBERATION N° BC / 15/ 2022
 Séance du 21/ 03/ 2022**

Le 21 mars 2022 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 15 mars 2022 - s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël		X	
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile		X	
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Yves ILIOU

**Demande de subvention DSIL 2022 :
 Eau et assainissement – Renouvellement de 4 postes de refoulement**

La CLCL souhaite solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de la DSIL 2022 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local - pour le renouvellement de postes de relevage.

Eau et assainissement : Renouvellement de 4 postes de refoulement

L'étude de schéma directeur assainissement va se terminer à la fin du 1er semestre 2022. Les premières conclusions font déjà apparaître des travaux à prioriser. Ainsi, l'état des lieux des postes de relevage met en avant des postes en très mauvais état qu'il convient de rénover à court terme.

La CLCL va mettre en place un marché de travaux pour cette opération regroupant 4 postes :

- Poste de Kerargroas à Lesneven,
- Poste de Kerbriant au Folgoët,
- Poste du Parcou à Lesneven,
- Poste Ludi Parc à Plounéour-Brignogan-Plages.

Actuellement, ces postes de relevage présentent de multiples défaillances impliquant des risques en matière de sécurité pour le personnel et de pollution pour l'environnement :

- Mauvais état du génie civil (attaque par l'H₂S),
- Armoire électrique hors normes de sécurité,
- Accès à la chambre de vannes non assurée,
- Absence d'éléments de sécurité pour les interventions sur les pompes,
- Corrosion forte,
- ...

Ces postes seraient rénovés sur 2 années consécutives : 2 en 2022 et 2 en 2023.

Plan de financement :

La CLCL souhaite solliciter l'Etat au titre de la DSIL 2022.
Cette opération a été retenue également au titre de la DETR 2022.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES : en Euros HT

Travaux de renouvellement PR Kerargroas	52 414,05
Travaux de renouvellement PR Kerbriant	52 414,05
Travaux de renouvellement PR Parcou	52 414,05
Travaux de renouvellement PR Ludiparc	52 414,05
TOTAL DEPENSES	209 656,20

RESSOURCES en Euros HT :

Etat DSIL (40%)	83 862,48
Etat DETR (20%)	41 931,00
CLCL budget assainissement	83 862,72
TOTAL RESSOURCES	209 656,20

La CLCL sollicite une subvention DSIL à hauteur de 83 862,48€ soit 40% des dépenses.

L'accord du Bureau est demandé pour solliciter une demande de subvention DSIL 2022 auprès de l'Etat dans le cadre de l'opération telle que présentée ci-dessus.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

La Présidente
Claudie BALCON



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

► Présents : 13

► Votants : 13

Date d'affichage de la convocation : 15/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DELIBERATION N° BC / 16/ 2022
 Séance du 21/ 03/ 2022**

Le 21 mars 2022 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 15 mars 2022 - s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël		X	
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÊLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
POULNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile		X	
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Yves ILIOU

**Demande de subvention DSIL 2022 :
 Eau et assainissement – Renouvellement des réseaux AEP et EU GUISSÉNY**

La CLCL souhaite solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de la DSIL 2022 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local - pour le renouvellement des réseaux AEP et EU de la commune de GUISSÉNY.

La commune de Guissény porte plusieurs actions visant à l'attractivité de son centre urbain. Cela s'inscrit dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) pour la redynamisation des centres-bourgs. En 2022, la commune de GUISSÉNY effectue un réaménagement de la voie principale du bourg, et ce depuis les entrées dans le bourg et sur toute sa longueur ; cette route traversant complètement le centre bourg. Cette voie dessert les habitations, les équipements et les commerces. Elle se prolonge en direction de Kerlouan (RD 10).

Concomitamment à l'opération menée par la commune de Guissény, la CLCL, compétente en matière d'eau potable et d'assainissement, va entreprendre des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable (AEP) et d'eaux usées (EU) sur cette voie principale du centre bourg. Ces réseaux ont fait l'objet d'un contrôle vidéo qui montre la nécessité de les remplacer.

Cette opération portée par la CLCL permettra de rénover des réseaux vieillissants et garantira la pérennité des travaux d'aménagement de voirie réalisés.

La CLCL a retenu le SDEF en maître d'œuvre.

L'opération est réalisée sur une longueur de plus de 700 m de la route départementale traversant le bourg de Guissény. Les travaux seront réalisés au 1er semestre 2022.

Les renouvellements prévus en chiffres :

Eaux usées :

360 mètres de canalisation principale
120 mètres de branchement
Au total 25 branchements

Eau Potable :

810 mètres de canalisation principale
54 branchements

Plan de financement :

La CLCL sollicite l'Etat au titre de la DSIL 2022.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES : en Euros HT

Maitrise d'œuvre SDEF	11 500,00
Travaux préparatoires	11 283,00
Assainissement	120 500,50
Eau Potable	103 569,96
Voirie	51 600,33
TOTAL DEPENSES	298 453,79

RESSOURCES en Euros HT :

Etat DSIL	149 226,90
CLCL budget Eau Potable & Asst	149 226,90
TOTAL RESSOURCES	298 453,79

La CLCL sollicite une subvention DSIL à hauteur de 149 226,90 € soit 50% des dépenses.

L'accord du bureau est demandé pour solliciter une demande de subvention DSIL auprès de l'Etat dans le cadre de l'opération présentée ci-dessus.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

La Présidente
Claudie BALCON